

SSR : des médias sous influences

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1980)**

Heft 540

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1022331>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SSR

Des médias sous influences

Nomination d'un nouveau directeur de la SSR et mise en place de nouvelles structures cantonales pour la Radio-Télévision: en définitive, une même démonstration, celle de la perméabilité d'une organisation aux influences extérieures, là gouvernementales sans la moindre fausse pudeur, ici partisanses selon un rituel bien helvétique.

L'arrivée au pouvoir de Leo Schürmann ne suscite «a priori» aucune réticence au chapitre de la valeur de cet homme, rompu aux charges délicates; il n'en est pas de même quant à la façon dont on l'a finalement imposé: changer les règles du jeu à la dernière minute pour faire place nette à l'homme ayant les faveurs du gouvernement, c'est laisser planer un sérieux doute sur l'irrévérence d'un comité directeur qui, pour l'occasion, n'a pas craint le ridicule, c'est le moins qu'on puisse dire.

Le déchaînement des pressions politiques, sur le mode droite-gauche, qui a été la règle à travers les cantons romands où se mettaient en place les nouvelles sociétés cantonales laisse entrevoir les mêmes interrogations sur l'indépendance et la marge de manœuvres réelle de l'institution (cf. DP 520 et 522).

Rien de plus délétère, en fin de compte, qu'un tel climat pour les artisans directs des programmes, déjà aux prises avec des problèmes incessants de dosages et d'équilibres typiquement suisses.

On paie le prix d'une «réforme» entreprise entre initiés, sans qu'aient été créées les conditions d'une véritable participation populaire, sans qu'aient été portés à la connaissance du grand public des auditeurs et des téléspectateurs, et débattus les enjeux fondamentaux sous-tendant la mue de l'organisation. Les sièges à disposition ont excité quelques convoitises; et aujourd'hui, le gâteau des ondes semble à portée de mains de quelques nouveaux «notables» de plus.

» Nous demandons aussi que la situation d'Abraham Serfaty, très affecté physiquement par les développements de la maladie de Raynaud (hypersensibilité au froid) soit examinée de façon tout aussi urgente.

» Comme pour A. Laâbi, nous demandons la libération d'A. Serfaty et de tous les prisonniers d'opinion au Maroc.»

Les lecteurs de DP ont entendu parler de Laâbi, dont j'ai présenté le livre, écrit en prison, l'année passée (cf. DP 515, 27.9.1979. «Chroniques de la citadelle d'exil». Inéditions Barbare).

Laâbi souffre d'une spondylarthrite ankylosante (maladie rhumatismale évolutive qui s'attaque à la colonne vertébrale) qui peut entraîner la paralysie. Il a déjà deux vertèbres soudées depuis plus de dix ans...

Quant à Abraham Serfaty, «isolé pendant quatre ans, il est aujourd'hui, avec ses camarades, à la prison centrale de Kenitra sous le numéro matricule 19559; son père est mort sans l'avoir revu; sa sœur a été arrêtée et torturée pendant neuf jours en 1972; elle est morte d'épuisement en octobre 1974, au terme d'une vie de lutte et de fidélité; son fils, Maurice Serfaty, privé de passeport depuis huit ans, a été arrêté en 1972, puis en octobre 1979, et torturé; sa mère, très âgée, presque aveugle, va régulièrement le voir à la prison de Kenitra».

On me dira: Quel rapport avec «Domaine public»? avec notre «Domaine»? En quoi cela nous concerne-t-il?

J'ai la joie de pouvoir répondre que cela nous concerne très peu:

En 1979, la Suisse n'a exporté des armes en direction du Maroc que pour la somme de Fr. 144 000.—.

C'est très peu.

C'est très peu comparé au total des armes vendues au Maroc.

C'est très peu aussi comparé au total des armes exportées en 1979 par la Suisse, qui est de Fr. 425 106 540.—...

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Un poète en prison

Du Comité international pour la libération d'Abdellatif Laâbi (Claude Bourdet, Jean-Pierre Faye, etc.), je reçois un *Appel-Pétition urgente*:

«Nous apprenons qu'un deuxième procès aura lieu au Maroc le 10 avril 1980 contre les écrivains Abdellatif Laâbi (déjà condamné à 10 ans en 1972) et Abraham Serfaty (condamné à vie en 1977). Les deux hommes, ex-animateurs de la revue *Souffles*, risquent cinq nouvelles années de prison, pour une affaire secondaire de flagrant délit (distribution de tracts, participation à une manifestation, reconstitution de ligue dissoute), antérieure aux accusa-

tions d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat qui ont amené leurs précédents procès et qui nous semble juridiquement douteuse huit ans après.

» Abdellatif Laâbi, 38 ans, poète reconnu mondialement, est sujet à de très graves malaises cardiaques depuis un an. Il souffre par ailleurs d'une maladie rhumatismale évolutive très douloureuse. Nous formons de grandes inquiétudes pour sa vie, inquiétudes décuplées par l'annonce de ce nouveau procès: il ne reste théoriquement pour A. Laâbi que deux années de peine à faire.

» Tous les hommes de conscience se doivent de protester publiquement contre ce qui ressemble fort à de l'acharnement. Nous demandons, au contraire, qu'il soit mis fin le plus rapidement et dans les meilleures conditions à sa détention.